

Bénévole... Pourquoi pas moi ?

Édito

"Je suis au milieu de vous comme celui qui sert" (Lc 22,27)
Servir à la suite du Christ

Chers amis,

Soyez vivement remerciés pour votre investissement au service de la vie de l' Église catholique en Sarthe. Quel que soit votre engagement, reconnu ou trop méconnu, vous participez à l'avènement du Royaume de Dieu.

Je vous assure de ma prière, que le Seigneur vous donne en abondance la joie des fidèles ouvriers.

+ Mgr Jean-Pierre Vuillemin
Évêque du Mans



You êtes prêt à donner du temps
et de l'énergie pour rendre service ?
Vous souhaitez le faire au sein d'un environnement
qui privilégie les valeurs chrétiennes ?
L'Église accueille avec gratitude les bénévoles
qui veulent s'engager à ses côtés.

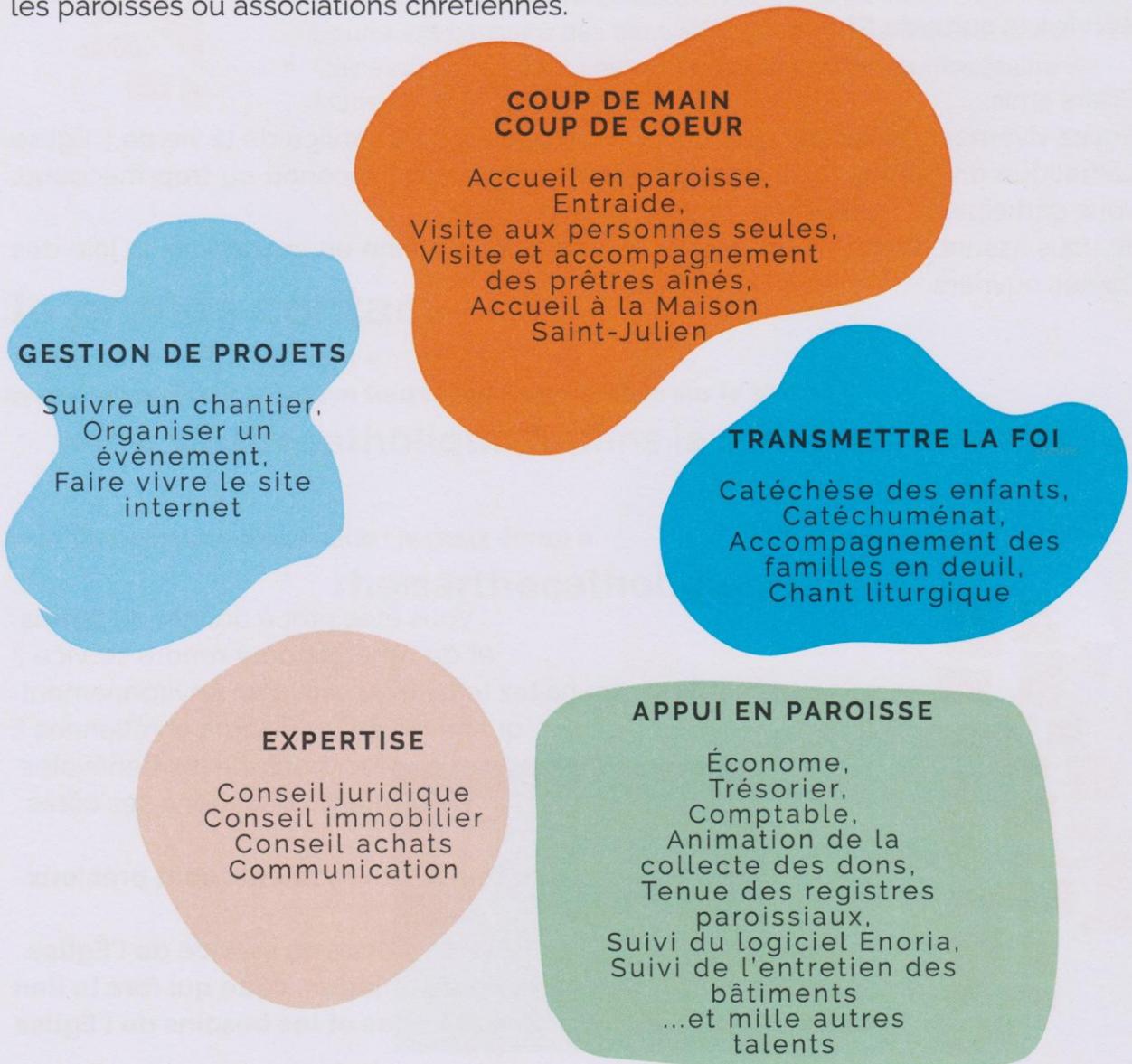
Votre temps et vos talents sont précieux.

**Il y a mille et une façons de se mettre au service de l'Église.
L'enjeu est de trouver la bonne mission, celle qui fera le lien
entre vos souhaits, vos compétences et les besoins de l'Église**

1. A chacun sa mission

L'Église ne pourrait pas accomplir pleinement sa mission sans le soutien et l'engagement de ses bénévoles. Chacun a un rôle à jouer, en fonction de ses appétences, de ses talents et des besoins de l'Église.

Les missions proposées sont riches et variées, ponctuelles ou pérennes. Il y en a forcément une pour vous ! Elles concernent aussi bien les services du diocèse que les paroisses ou associations chrétiennes.



Ce qui nous rassemble

Etre bénévole dans l'Église



- C'est d'abord **un don, un service** d'Église et non simplement une prestation professionnelle ou la satisfaction d'un besoin d'une organisation
- C'est mettre gratuitement à la disposition de l'Église, pendant **une durée déterminée**, ses compétences professionnelles et humaines avec la volonté claire d'oeuvrer à son service, dans le respect des personnes et avec **bienveillance**
- C'est aussi **recevoir**, dans la chaleur d'une communauté qui **partage** des valeurs communes.

Les laïcs en mission ecclésiale

Certains baptisés bénévoles reçoivent de l'évêque la responsabilité d'une mission pastorale au sein de l'Église (direction d'un service pastoral, aumônerie d'hôpital, présidence de funérailles...). Ce sont les "laïcs en mission ecclésiale". Lors de leur nomination, ils sont envoyés en mission par l'évêque, dont ils ont reçu une lettre officielle.

Leur mission, renouvelable, leur est donnée pour 3 ans. Là où ils sont nommés, ils doivent être capables de rendre compte de la foi de l'Église, ce qui implique une formation spécifique et un engagement particulier de leur vie baptismale.

2. La charte du bénévolat

Les engagements de la paroisse ou du diocèse

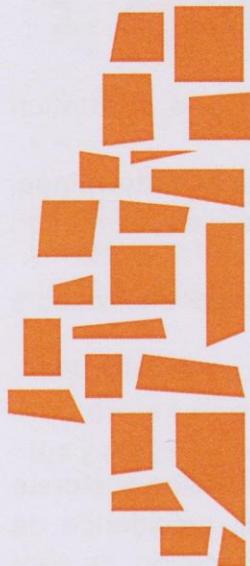
- **Discerner** l'adéquation entre les compétences et la disponibilité du bénévole, et le service demandé
- **Définir** avec clarté, et en concertation avec le bénévole, les objectifs, les conditions et la durée de la mission
- **Accueillir et accompagner** le bénévole avec bienveillance, le considérer comme un **collaborateur** à part entière
- **Donner** au bénévole **les moyens** de sa mission (formation, ressourcement spirituel)
- Proposer des **points réguliers**
- Conserver le **droit d'interrompre** une mission, en respectant un délai de prévenance raisonnable

Les engagements du bénévole

- Avoir conscience et accepter de **participer à la mission de l'Église**
- Assurer sa mission avec **sérieux et régularité**, en respectant la **confidentialité** des informations recueillies
- Collaborer dans un **esprit d'ouverture, d'entraide** et de **compréhension mutuelle** avec les autres bénévoles, les salariés et les clercs
- **Rendre compte** régulièrement de sa mission
- **Ne pas se considérer comme propriétaire** de sa mission et accepter qu'il puisse y être mis fin
- **Anticiper la fin** de sa mission c'est à dire participer à la recherche de la personne qui pourrait être appelée à son tour



BÉNÉVOLE...POURQUOI PAS MOI ?



En pratique

- Une mission dure en général deux ou trois ans.
- La décision du renouvellement ou non est prise quelques mois avant la fin de la mission, afin d'assurer la continuité du service.
- L'absence de contrepartie financière (sauf remboursement de frais après accord préalable) est une condition impérative pour éviter tout risque de requalification de l'activité du bénévole en salariat.
- Les bénévoles sont couverts par
 - Une assurance "individuelle accidents" pour les accidents corporels dont ils pourraient être victimes
 - Une assurance "responsabilité civile" pour les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers, sauf pour l'usage d'un véhicule
 - Ces assurances sont souscrites par l'Association diocésaine du Mans

Je prends contact

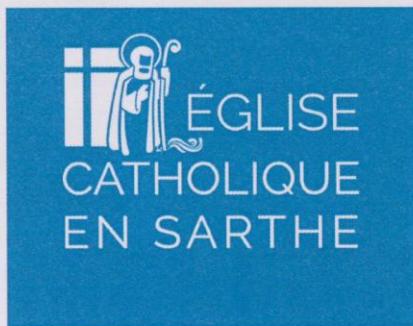


Avec ma paroisse : je trouve toutes les coordonnées sur le site

www.sarthe-catholique.fr dans la rubrique **Annuaire**

Avec l'association diocésaine : je peux écrire à

rh@sarthe-catholique.fr



BÉNÉVOLE... POURQUOI PAS MOI ?